

□



## ***MIELS DES COTEAUX DE BOURG***

**Nom des producteur:**

***Patrice AMBLARD***

**Adresse**

***97 route des Aubastons***

***33710 TEUILLAC***

**Téléphone**

***05 57 64 27 33***

**E-mail**

***mieldescoteauxdebourg@gmail.com***

### **Référents contrats**

***Martine FAGE 06 10 77 73 23***

***mart.fage@orange.fr***

***M Ch. LAVAL 06 86 43 33 43***

***bernard.laval@wanadoo.***

### **Nom et Prénom de l' Amapien**

***Adresse***

***Téléphone et E-mail***

### **L'amapien s'engage à :**

- Respecter la charte des AMAP et à participer à la vie de l'AMAP (aide à la distribution).
- Etre solidaire du producteur dans les aléas de la production.
- Commander 1 ou plusieurs produits issus de la production de Patrice AMBLARD Miels Des Côteaux De Bourg , pour la période de JANVIER 2020 à DECEMBRE 2020, selon les tarifs indiqués sur le bon de commande.
- Déposer une semaine avant chaque date de distribution, auprès de Martine FAGE ou Marie-Christine LAVAL , le Bon de Commande complété et accompagné d'un chèque à l'ordre de MIEL DES COTEAUX DE BOURG qui sera ensuite remis au producteur.
- Venir récupérer les produits sur le lieu de distribution , aux jours et heures convenus, ou à faire récupérer par une personne de son choix.

## **MIEL DES COTEAUX DE BOURG, représenté par P. AMBLARD, s'engage à :**

- Préparer les commandes et les livrer : le MARDI ( aux dates définies ), à 18h30, sur le lieu de distribution au Hall du Forum des Associations au Haillan.
- Pévenir l'Amap Haillanaise au cas où une contamination atteindrait la production.  
Dans ce cas une décision commune serait alors prise par le Conseil Collégial.
- Informers les Amapiens sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les Justificatifs relatifs à la labellisation Bio, accueillir les Amapiens à l'exploitation.
- Respecter la Charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

### **Produits proposés :**

Durant l'année différentes variétés de MIELS vous seront proposées en fonction des saisons et de la production des abeilles.

- Miels en pots de 250g / 500g / 750g
- Pollen
- Gelée Royale
- Propolis

### **Termes et Modalités de l'engagement :**

- Le présent contrat est élaboré pour la période de JANVIER 2020 à DECEMBRE 2020 à raison d'une distribution par Trimestre (en fonction de la production des abeilles) dans le Hall du Forum des Associations du HAILLAN.
- Le Bon de Commande, avec les produits disponibles, sera envoyé par mail une semaine avant la distribution.
- L'Amapien devra renvoyer le Bon de Commande complété.
- Les Prix seront indiqués sur le Bon de Commande et une Remise de 10% sera accordée sur la totalité de la commande.

La loi française est la loi applicable.

Un délai de rétractation de 7 jours est prévu à compter de la date de signature du présent contrat.

Un préavis de 4 semaines doit être déposé auprès du Conseil Collégial de l'Amap Haillanaise en cas de résiliation, en conformité avec le règlement intérieur.

Fait en 2 exemplaires , à LE HAILLAN , le .... / .... / 2020

Nom , Prénom et signature du Producteur

Nom, Prénom et signature de l'Amapien